



Midi Corrézien
Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le



ID : 019-200074185-20171128-CIASD2017_112TA-DE

C.I.A.S.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28 novembre 2017**

Nombres d'administrateurs

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept, le 28 du mois de novembre à 14 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale s'est réuni à la salle de réunion de la communauté de communes MIDI CORREZIEN au Clos Joli 19500 Meyssac, sous la Présidence de Monsieur Alain SIMONET.

Date de convocation : 21 novembre 2017

Etaient présents les administrateurs suivants :

Mme Elisabeth ARRESTIER, Mme Lucie BARRADE, Mme Yolande BELGACEM, Mme Lucile BIGAND, M. Jean-Claude BOISSEAU, Mme Renée CHAMP, Mme Maryse CHARBONNEL, M. André DELPY, Mme Bernadette LAFFAIRE, M. Bernard REYNAL, Mme Monique VAISSAIRE, M. Alain SIMONET.

Etaient excusés les administrateurs suivants : M. Christophe CARON, M. Dominique CAYRE, Mme. Chantal CONTAMIN, Mme Geneviève HALLOUËT, M. Michel MARCUS, M. Michel NELKEN, Mme Marie-Claire TRONCHE,

Délibération n°2017-112 : Fixation des tarifs du service mandataire à compter du 01/01/2018

Suite à la clarification des missions et la refonte des financements du Conseil Départemental, les prestations proposées dans le cadre du service mandataire doivent être réévaluées.

L'instance de coordination pour l'autonomie propose un service mandataire d'aide à domicile.

Ce service assure notamment les tâches suivantes pour les particuliers employeurs :

- Rédaction et gestion des contrats de travail
- Gestion des remplacements
- Déclarations URSSAF
- Fiches de paie
- Attestations fiscales (employeurs, employés)

Aussi, il est proposé au Conseil d'administration d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2018 de nouveaux tarifs pour le service mandataire.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'INSTAURER** une adhésion annuelle à partir du 1^{er} janvier 2018 demandée à la 1^{ère} facture puis une fois par an à la même période,
- **D'APPROUVER** les tarifs énoncés ci-dessous applicables au 1^{er} janvier 2018 :

- **Adhésion au service** : adhésion forfaitaire annuelle de 15.00 € renouvelée chaque année.

• **Tarifs des prestations :**

Nombre d'heures effectuées par le salarié pour l'employeur	Frais de gestion mensuel
Moins de 50 heures / mois	1, 50 € par heure : ➤ 12,00 € plancher / mois ➤ 20,00 € plafond / mois
A partir de 50 heures / mois	30, 00 € / mois

Fait à Meyssac, le 28 novembre 2017

Le Président,
Alain SIMONET



Publié le 22.12.2017

5 rue Emile Monbrial - 19120 Beaulieu sur Dordogne

Tél : 05.55.84.31.00

E-mail : contact@midicorrezien.com